Soyez les bienvenus à la réunion de la Cellule Arbitrage et bienvenue à nos nouveaux collègues au sein du championnat FVWB

MERCI DE METTRE VOTRE GSM EN VEILLE...

Ordre du jour:

Composition des différentes Commissions d'arbitrage
Le Beach volleyball
Grades des arbitres en Volley Belgium et en FVWB
Accueil des nouveaux
Modification(s) des règles de jeu
Administration
- Nouveau site, portail (désignations, congé,…
- Licence joueur, fiche médicale (suppression)
- Carte de coach (inscription)

Indemnité arbitre
Second arbitre en national FVWB
Gestion des arrivées tardives
Règle de l'écran
Divers

REUNION DES ARBITRES FVWB Septembre 2018

Responsable ff. ARTURO DI GIACOMO

Christian Didembourg

Geert Blyaert

Kurt Mariën

Les trois composantes de la Commission Nationale Arbitrage

Les membres de la Cellule Arbitrage FVWB

Vice-président
Désignations FVWB:
Roger Gruselin

Formations
Visionnements
Boulanger M (Responsable)
Van Bever D
Pêcheur B.
Cornet J

Désignations Volley Belgium:

Dehut Michel
&
Peter Peter Van Speybroeck

Visionneur: Sohy JP

Les représentants des Entités

BWBC	Hainaut	Liège	Namur	Luxembourg
Bonami E	***Paduart Y***	***Decraene P***	***Cornet J***	***Haager L***

Travailleur de l'ombre (vidéo) Emma Yvan
Cours ADEPS : D. Van Bever

Deux petits cocoricos:

Arturo Di Giacomo élu par le COIB comme membre de la commission des officiels

Et

Boulanger Marika élue comme arbitre de l'année

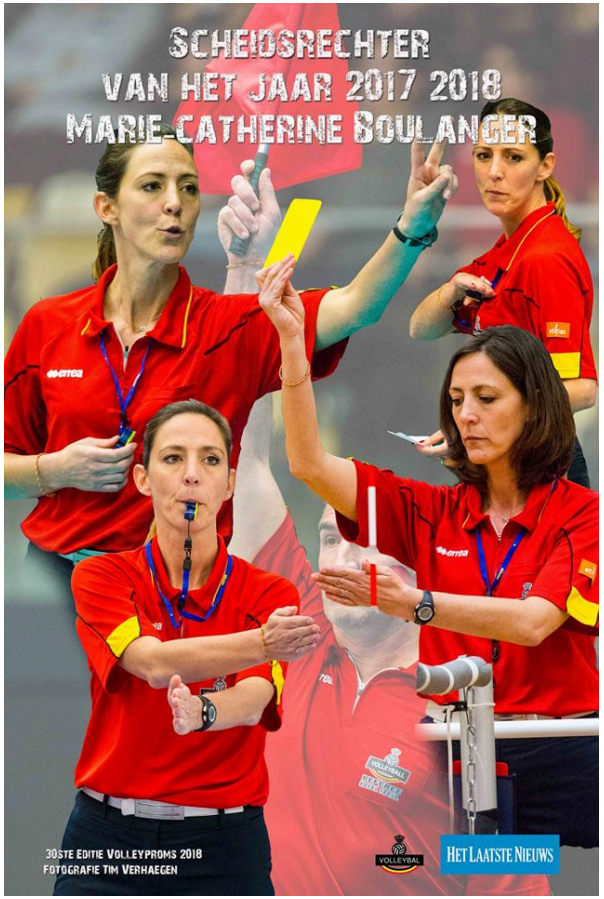

Septembre 2018

Grade et Promotions

Faisant suite à la nouvelle nomenclature de nos arbitres :

Tous les arbitres FRBVB sont devenus arbitres VB (Volley Belgium)
(rien de changé dans leur niveau, mais une plus grande clarté et une meilleure transparence)

Arbitres VB A1	Arbitres VB A2	Arbitres VB B1	Arbitres VB B2	Arbitres VB C
Boulanger M	Brogniet P	Cornet J	Bonami E	Gennote S
Khuc Th.	Guillaume Th	Humblet E	Tilliet O	Haubruge P
	Pêcheur B		Van Bever N	Mons M
				Paduart Y
				Puissant J
				Vandenbemdem F
				Jadin K
				Iouchine C
				Bronchart J

Nouveau promu dans cette catégorie: Paduart Y
en attente de promotion: Jadin K, Bronchart J et Iouchine C

Septembre 2018

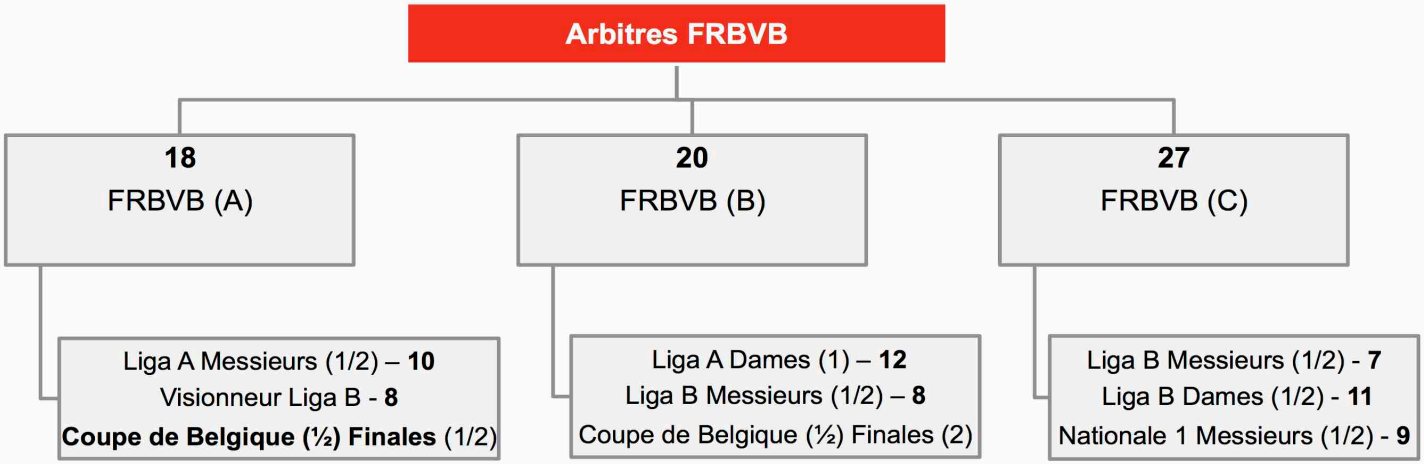
Arbitres FRBVB
18
FRBVB (A)
20
FRBVB (B)
27
FRBVB (C)
Liga A Messieurs (1/2) – 10
Visionneur Liga B - 8
Coupe de Belgique (½) Finales (1/2)
Liga A Dames (1) – 12
Liga B Messieurs (1/2) – 8
Coupe de Belgique (½) Finales (2)
Liga B Messieurs (1/2) - 7
Liga B Dames (1/2) - 11
Nationale 1 Messieurs (1/2) - 9

Evolution du volleyball avec les nouvelles technologies

Question ouverte : et nous, est-ce que nous évoluons ?

Septembre 2018

Arbitres en FVWB: **NOUVELLES DENOMINATIONS**

Septembre 2018

Arbitres en FVWB:

FVWB: D = anciennement *Catégorie B:*

Delvosalle E Geers A Greif Ph Jakubczyk N Majerus S
Panican Ch Potvin E Slavov F

FVWB: E 1 = anciennement *Catégorie C:*

Brynaert Ch Cabay A Daelen B Delforge Jl
Dhocker Ch Falise Ch Fraiture Th Jacques M
Jenard V Lorimier F Montagnoli V
Poriau E Roemers R Van Dooren P Vielvoye Th Wagener A

FVWB: F2 et F1 = anciennement *Catégorie D2 et D1:*

Duculot V Lacroix J Lammeretz P Monneau A Lenartz B

Stop un an : Ebrahemian V, Ouanassi A, Daumerie Ch, Papageorgiu N, Willems B

Démission: Tonnoir F, Libert S, Michaux P, Vrancken JP

Arrêt suite à l'âge limite : DEHUT Michel

Septembre 2018

Nouveaux venus

BAGUETTE benjamin,
DUWARD Manon
EGGEN Maxime
FROIDMONT Louis
REVRET Adrian
ROSELEN Jérôme

Nouvelle catégorie : FVWB: E2 = arbitres a potentiel

Baguette M Degelaen S Duculot V Duward M Eggen M
Froidmont L Hastire D Lammeretz P Lenartz B
Revret A Rosolen j Wagener A Willems C

C'est quoi et pour qui ?

Pour des arbitres qui démontrent un réel potentiel dans l'arbitrage et qui sont susceptibles d'arriver rapidement à un niveau supérieur.
Tous doivent passer un test écrit et pratique.

Sur quelles bases ils sont choisis ?
Sur base de leurs qualités approuvées par la cellule de formation, les responsables des entités et sur décision de la cellule arbitrage
Cette possibilité est ouverte à toutes et tous, mais il faut travailler

Niveau d'arbitrage où ils vont travailler ?
Doivent être capable d'arbitrer au niveau comme 1er arbitre: N3M, N2D et second en N2 M

Est-ce que c'est définitif ?
Non, ceux ou celles qui ne correspondraient plus ou qui ne désireraient plus faire partie de ce groupe, seront repris dans la catégorie des arbitres FVWB E anciennement C

Septembre 2018

DESIGNATIONS

EN VB :

Michel Dehut :

vous **DEVEZ** confirmez vos désignations et **FAIRE** vos demandes de congé sur volleyadmin2

EN FVWB:

Roger Gruselin: Voir vos désignations et inscrire vos congés (avec commentaire éventuel)

Les arbitres qui **JOUENT** ou **COACHES** ou les **2, DOIVENT** indiquer cela dans leur disponibilité ou dans les demandes de congés
Vous avez la possibilité de mettre des commentaires afin d'aider le désignateur

Modifications des règles de jeu ?

On a tous entendu parlé de la suppression de la ligne restrictive des coaches
Qu'en est-il ?
Décision de suppression en FIVB, pas encore en CEV et pas encore en VB
DONC rien de changer

Suppression des TTO

Le CA du Volley Belgium du 21.08.2018 a décidé à l'unanimité l'annulation des Temps Morts Techniques (TTO à 8 et 16 points) et cela pour TOUTES les compétitions de volley ball en Belgique.

Cette mesure sera d'application dès le 01.09.2018.

Nouvelle feuille de match électronique en VB sauf en ligue A Messieurs, la feuille de match TieBreak

Une formation a été donnée aux clubs directement concernés

CONNECTION SUR LES SITES

1- Volleyadmin2 https://www.volleyadmin2.be/

login et mot de passe reçu par la VV
Cela concerne les arbitres VB, les juges de lignes

2- Portail FVWB https://www.portailfvwb.be/

Login et mot de passe que vous avez créé. Ok pour tout le monde
Permet de voir vos désignations, demandes de congé,…

3- Site CFA https://cfa.fvwb.be/site/

Partie public tout le monde peut voir

Partie arbitre (seul les arbitres peuvent voir)

Identifiant et mot de passe que vous avez reçu

Permet de recevoir des informations qui ne concernent que les arbitres, Quiz, ….
Regardez les adresses et GSM de vos collègues. Cela **DOIT** rester confidentiel
Attention protection de la vie privée

Nouveau site de la fédération **ET** du portail

Adresse du site: https://www.volleyaif.be/site/

Adresse du portail: https://www.portailfvwb.be/

Se connecter

Septembre 2018

Comment voir mes désignations et faire mes demandes de congé(s)

Identifiant votre adresse mail ou & autre

Mot de passe que vous choisisez

Vous avez perdu votre mot de passe ? Clic

Accès direct aux différents sites

Septembre 2018

Lorsque je suis connecté :

Je peux voir:

Prenons la demande de congé:

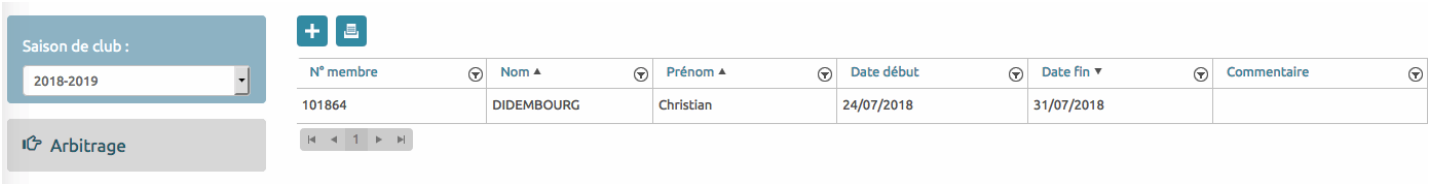

Je veux ajouter une demande de congé

Ajout de la date de début et de fin du congé et SI nécessaire, un commentaire en cas de demande spéciale

j'inscris dans la case remarque

Ce qui donne:

N° membre	Nom	Prénom	Date début	Date fin	Commentaire	Email
101864	DIDEMBOURG	Christian	01/09/2018	01/09/2018	Libre à partir de 14h00	cdidembo@gmail.com

Mes désignations

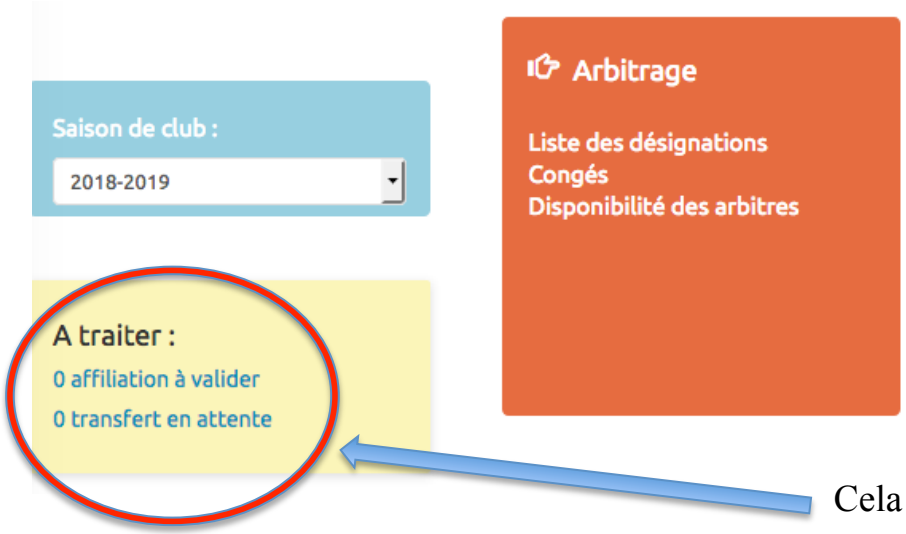

Clic sur liste des désignations

Cela ne vous concerne pas

Choisir le niveau VB, FVWB, province du ….
Choisir la date et votre nom

Septembre 2018

Possibilité de voir toutes ses désignations en mettant son curseur sur la ligne sans province et sans date

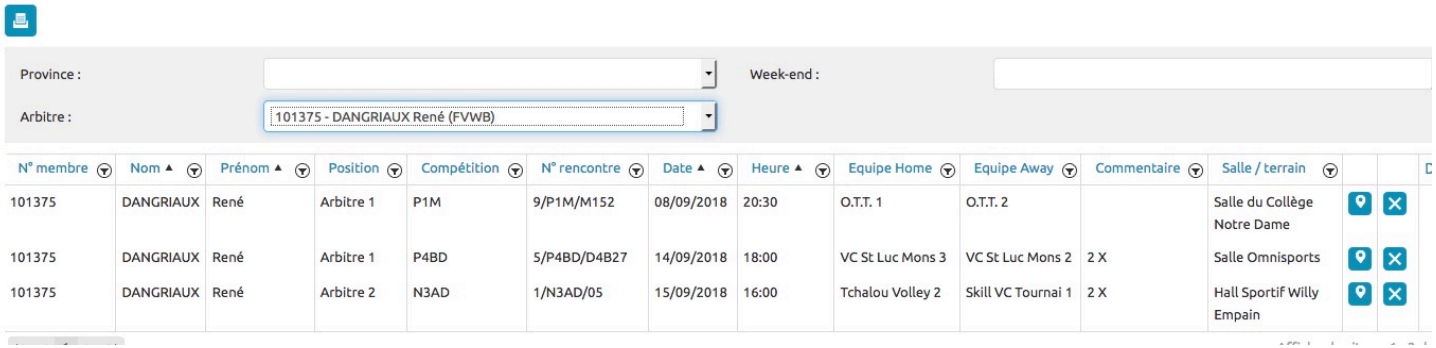

N° membre	Nom	Prénom	Position	Compétition	N° rencontre	Date	Heure	Equipe Home	Equipe Away	Commentaire	Salle / terrain
101375	DANGRIAUX	René	Arbitre 1	P1M	9/P1M/M152	08/09/2018	20:30	O.T.T. 1	O.T.T. 2		Salle du Collège Notre Dame
101375	DANGRIAUX	René	Arbitre 1	P4BD	5/P4BD/D4B27	14/09/2018	18:00	VC St Luc Mons 3	VC St Luc Mons 2	2 X	Salle Omnisports
101375	DANGRIAUX	René	Arbitre 2	N3AD	1/N3AD/05	15/09/2018	16:00	Tchalou Volley 2	Skill VC Tournai 1	2 X	Hall Sportif Willy Empain

Pour vous déconvoquer : « clic » sur la croix et compléter les informations

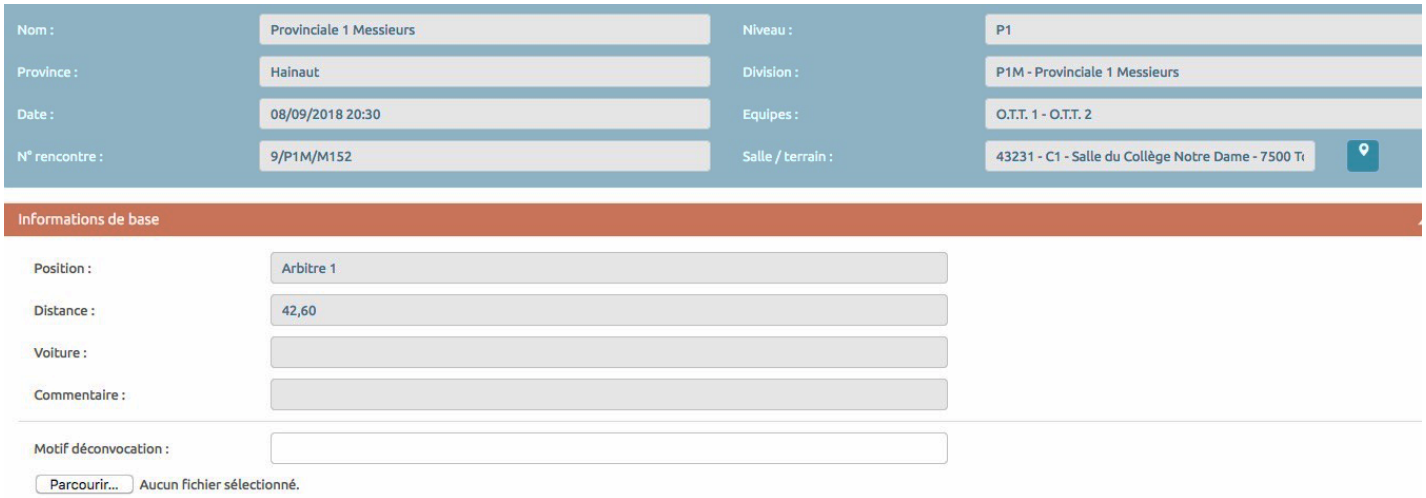

Septembre 2018

Lorsque de nouvelles désignations sont publiées, vous recevrez un mail pour vous signalez qu'il y a des désignations

Lorsque vous prenez congé, un mail vous sera aussi envoyé.

Idem pour vos déconvocations

Attention, pour ceux qui doivent regarder sur volleyadmin2, toujours confirmer vos désignations et faire vos demandes de congés **sur les 2 sites.**

Contrôle de vos données sur volleyadmin2

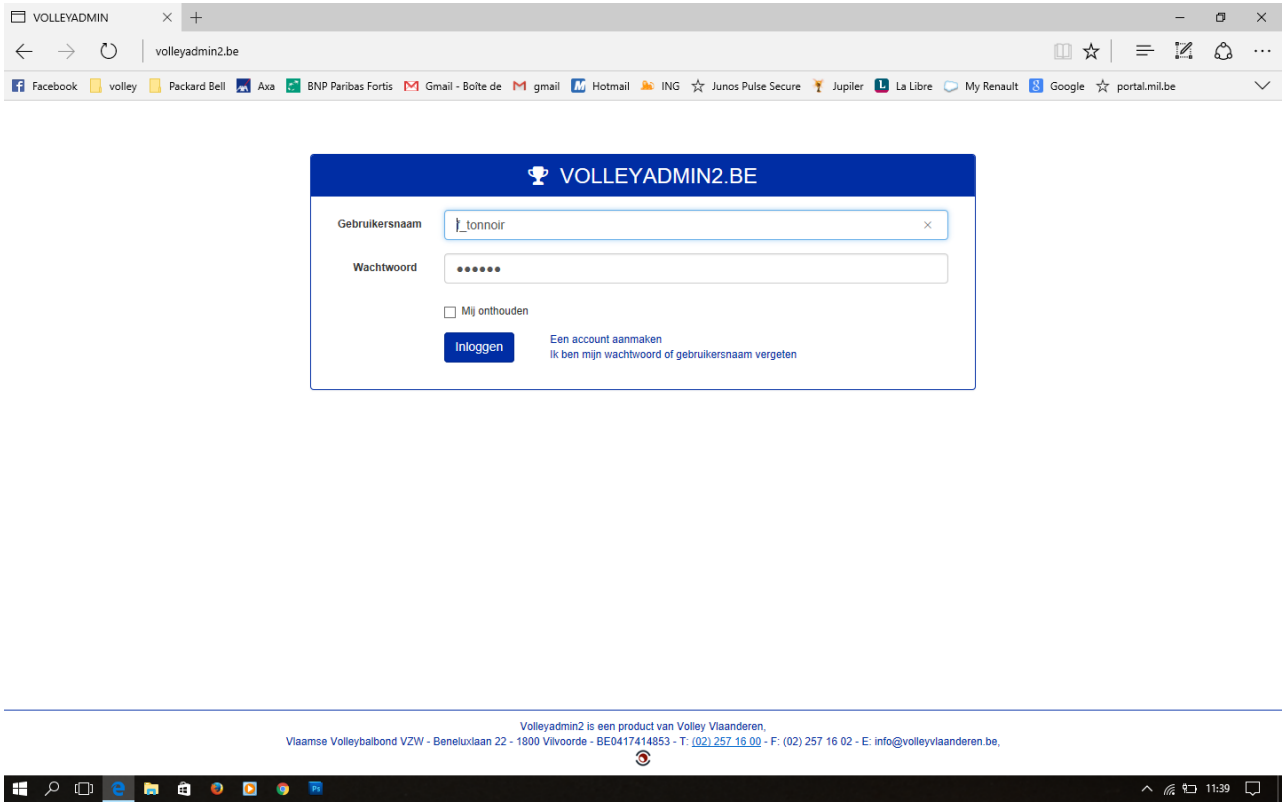

Septembre 2018

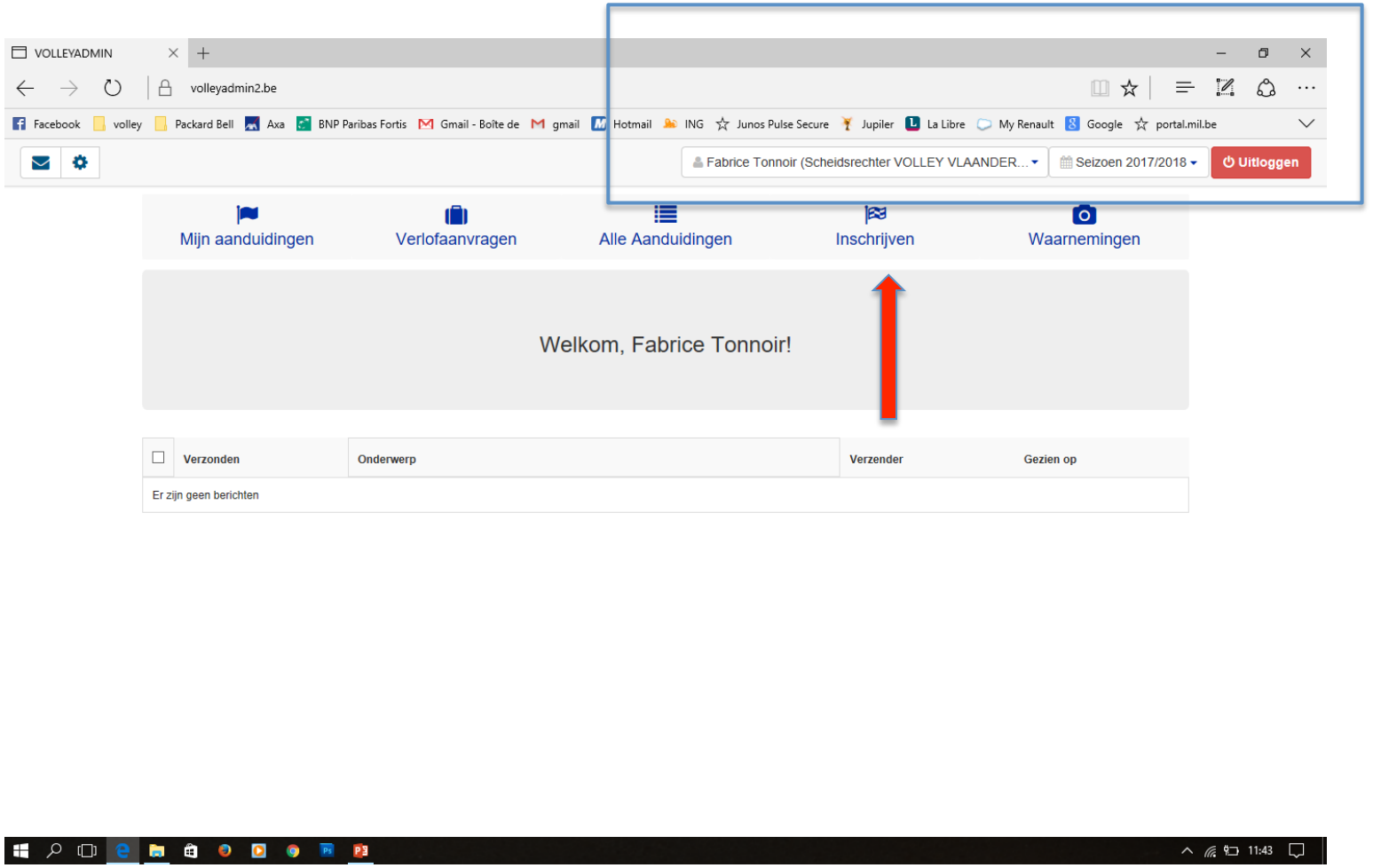
VOLLEYADMIN
volleyadmin2.be
Facebook
volley
Packard Bell
Axa
BNP Paribas Fortis
Gmail - Boîte de
gmail
Hotmail
ING
Junos Pulse Secure
Jupiler
La Libre
My Renault
Google
portal.mil.be
Fabrice Tonnoir (Scheidsrechter VOLLEY VLAANDER...
Seizoen 2017/2018
Uitloggen
Mijn aanduidingen
Verlofaanvragen
Alle Aanduidingen
Inschrijven
Waarnemingen
Welkom, Fabrice Tonnoir!
Verzonden
Onderwerp
Verzender
Gezien op
Er zijn geen berichten
11:43

Vos demandes de congé(s)

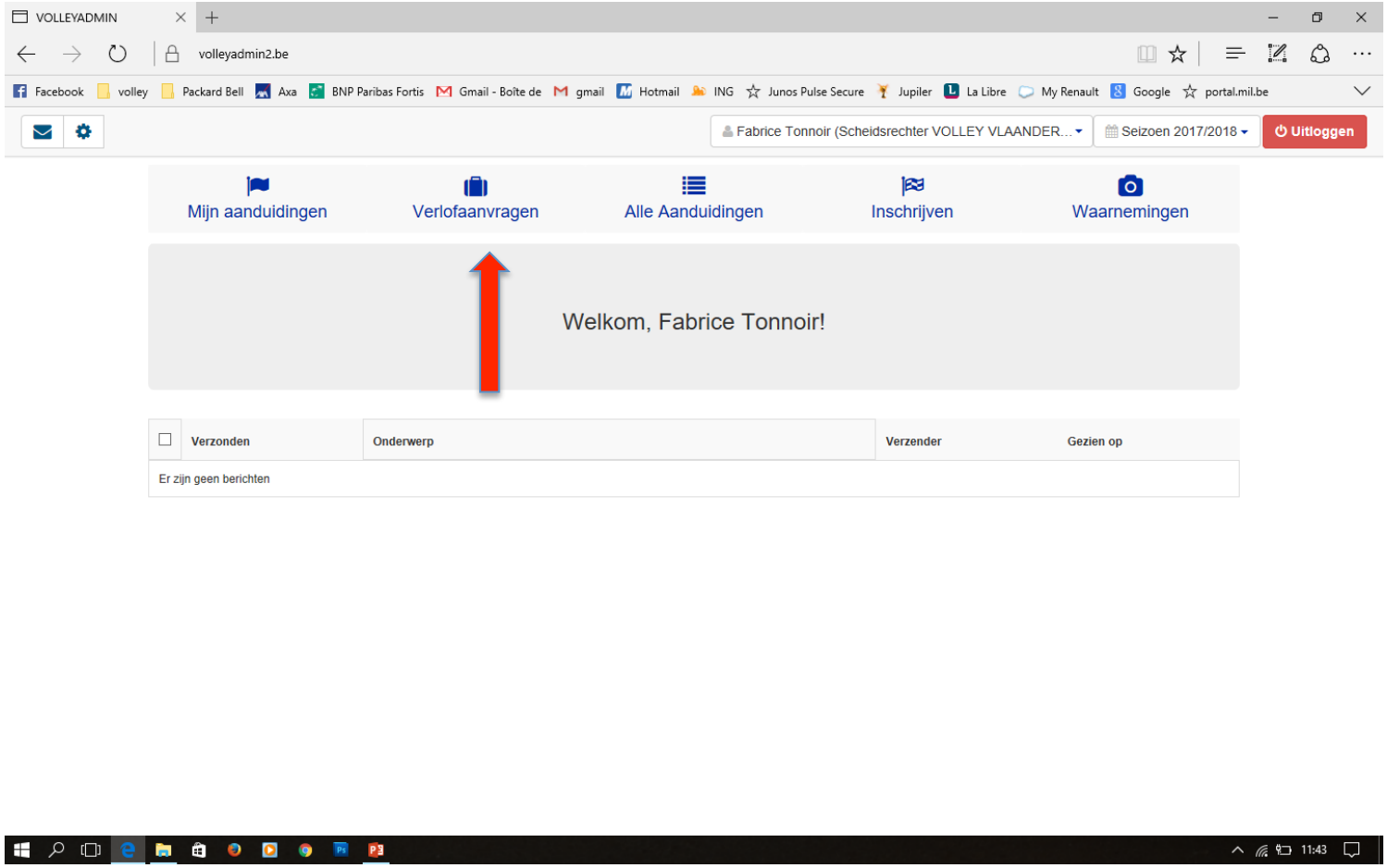

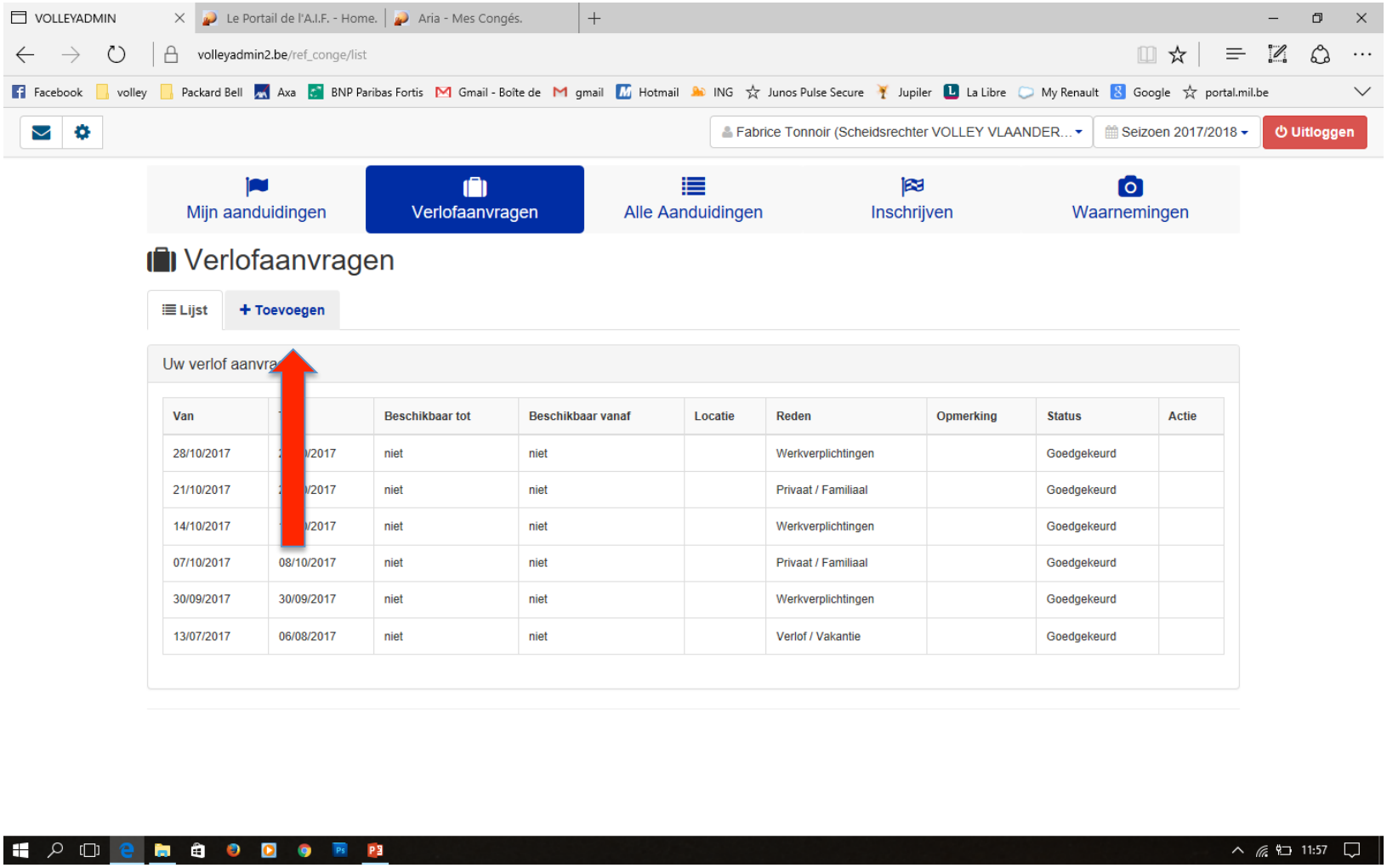
VOLLEYADMIN
Le Portail de l'A.I.F. - Home.
Aria - Mes Congés.
volleyadmin2.be/ref_conge/list
Facebook
volley
Packard Bell
Axa
BNP Paribas Fortis
Gmail - Boîte de
gmail
Hotmail
ING
Junos Pulse Secure
Jupiler
La Libre
My Renault
Google
portal.mil.be
Fabrice Tonnoir (Scheidsrechter VOLLEY VLAANDER...
Seizoen 2017/2018
Uitloggen
Mijn aanduidingen
Verlofaanvragen
Alle Aanduidingen
Inschrijven
Waarnemingen
Verlofaanvragen
Lijst
+ Toevoegen
Uw verlof aanvra
Van
Beschikbaar tot
Beschikbaar vanaf
Locatie
Reden
Opmerking
Status
Actie
28/10/2017
niet
niet
Werkverplichtingen
Goedgekeurd
21/10/2017
niet
niet
Privaat / Familiaal
Goedgekeurd
14/10/2017
niet
niet
Werkverplichtingen
Goedgekeurd
07/10/2017
08/10/2017
niet
niet
Privaat / Familiaal
Goedgekeurd
30/09/2017
30/09/2017
niet
niet
Werkverplichtingen
Goedgekeurd
13/07/2017
06/08/2017
niet
niet
Verlof / Vakantie
Goedgekeurd
11:57

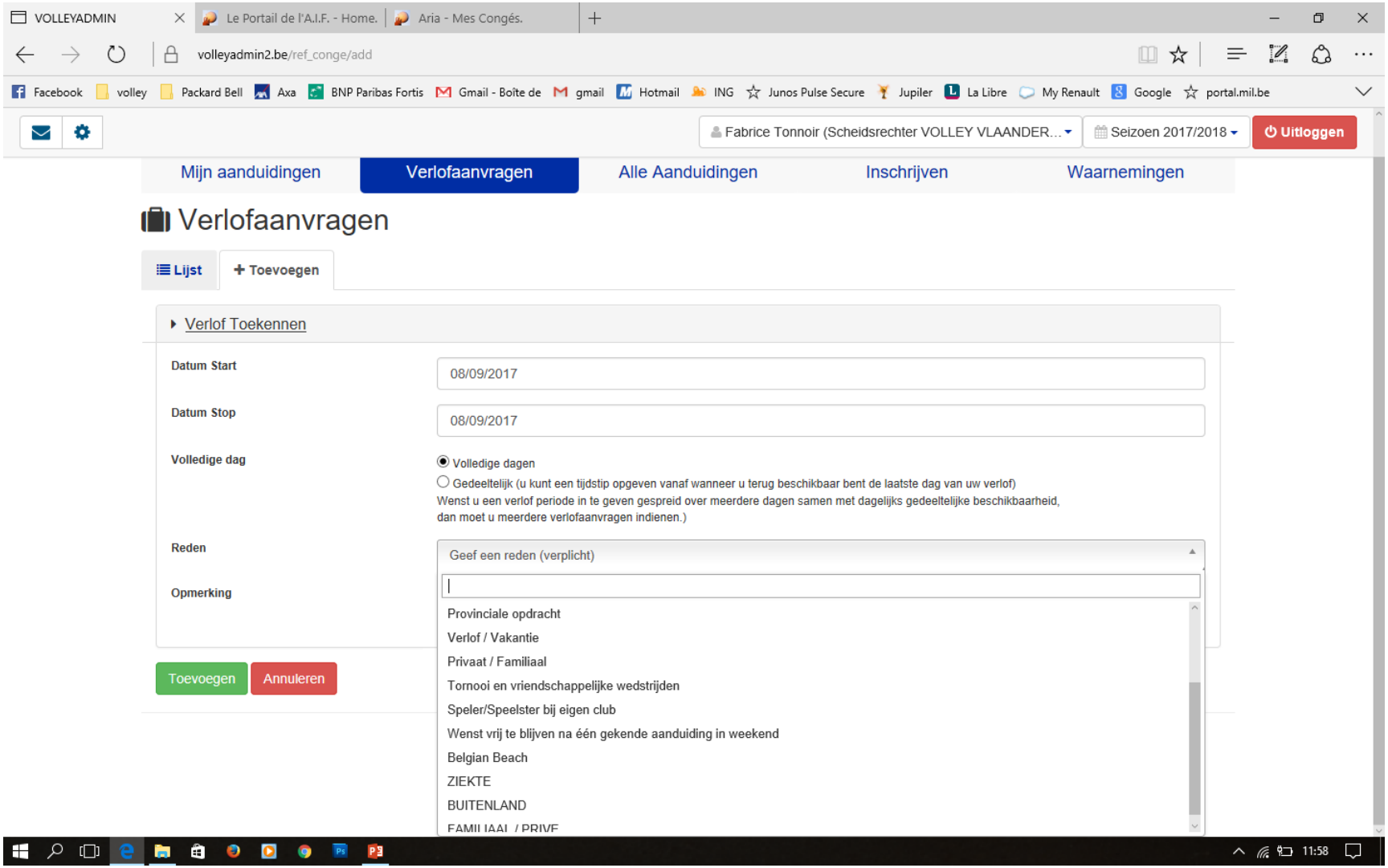
VOLLEYADMIN
Le Portail de l'A.I.F. - Home.
Aria - Mes Congés.
volleyadmin2.be/ref_conge/add
Facebook
volley
Packard Bell
Axa
BNP Paribas Fortis
Gmail - Boîte de
gmail
Hotmail
ING
Junos Pulse Secure
Jupiler
La Libre
My Renault
Google
portal.mil.be
Fabrice Tonnoir (Scheidsrechter VOLLEY VLAANDER...
Seizoen 2017/2018
Uitloggen
Mijn aanduidingen
Verlofaanvragen
Alle Aanduidingen
Inschrijven
Waarnemingen
Verlofaanvragen
Lijst
+ Toevoegen
Verlof Toekennen
Datum Start
08/09/2017
Datum Stop
08/09/2017
Volledige dag
Volledige dagen
Gedeeltelijk (u kunt een tijdstip opgeven vanaf wanneer u terug beschikbaar bent de laatste dag van uw verlof)
Wenst u een verlof periode in te geven gespreid over meerdere dagen samen met dagelijks gedeeltelijke beschikbaarheid, dan moet u meerdere verlofaanvragen indienen.)
Reden
Geef een reden (verplicht)
Opmerking
Provinciale opdracht
Verlof / Vakantie
Privaat / Familiaal
Tornooi en vriendschappelijke wedstrijden
Speler/Speelster bij eigen club
Wenst vrij te blijven na één gekende aanduiding in weekend
Belgian Beach
ZIEKTE
BUITENLAND
Toevoegen
Annuleren
11:58

Vos convocations en Volley Belgium

Pour vos convocations pour une rencontre en Volley Belgium, vous recevez un e-mail qui vous demande de confirmer votre désignation. (Attention, parfois les mails se retrouvent dans les indésirables ou spams)

Sur L'onglet « mijn aanduidingen » cliquez sur le bouton vert « Bevestigen » (ce qui veut dire accepter)
Ou le bouton rouge pour refuser (pas bien…)

Remplir votre note de frais (onkoste) soit avant le match ou après le match

BVBM2-34	18/02/2018 14:00	NOLIKO MAASEIK - KNACK ROESELARE	Sportpaleis - Antwerpen	0,00	0,00	0,00	Maillen	

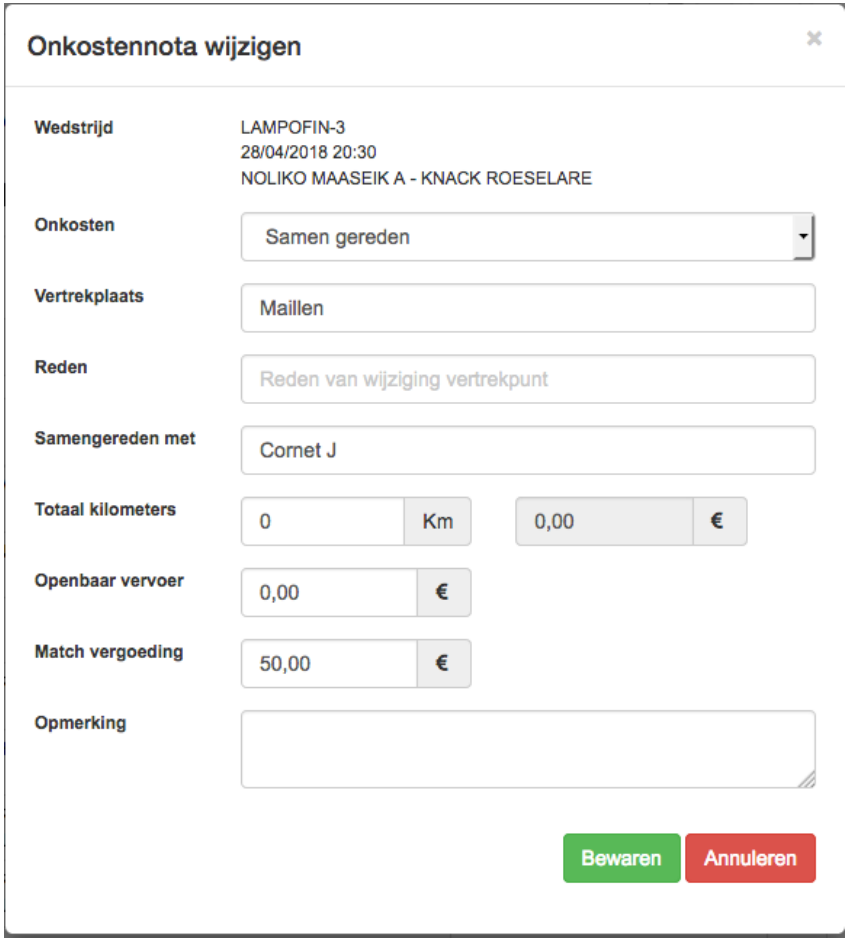

Si vous partez avec quelqu'un ou seul

Lieu de départ

Avec qui vous roulez

Km parcouru

Validez

Septembre 2018

Les indemnités pour la saison 2018-2019

Ligue A Mes (1er ou 2eme)	75€	
Juges de Ligne	35€	
Ligue B Hommes et Ligue A Dames – Nationales 1 Dames et Messieurs		50€
Divisions Nationales FVWB		50€
Second désigné par la CFA en FVWB (Nat 2 H)		50€
Second désigné par les entités en N2D et N3M		au tarif des entités

OU (peu importe le niveau de la rencontre)

Au tarif de bénévole qui est de 34,60€

Les frais de déplacements sont **à 0.35€/km en FVWB et en VB**

NB : pour la FVWB les arbitres **n'inscriront sur le talon d'arbitrage QUE les frais de déplacements et PAS les indemnités.**

Les seconds désignés par les entités seront payés en fonction des modalités de la province.

Soit directement par le club, soit par la province (déplacement et indemnité)

Septembre 2018

Taxation des arbitres

Maintenant il existe 4 possibilités pour les arbitres:

Bénévole : rien de changé 34,60€ et 2000km

Travail associatif 510€ /mois (déplacement compris) et max 6130€/an.
Travail association : voir document sur le site.
- Contrat avec la fédération qui introduira les indemnités et frais de déplacements sur le site
- Chacun pourra vérifier en se connectant sur le site gouvernemental avec sa CI

Si dépassement du montant légal= taxation

Indépendant complémentaire

Ne choisit aucune des possibilités et donc est taxé

Un document explicatif des différentes possibilités sera mis sur le site CFA

Challenge FAIRPLAY

Un système de mise en l'honneur d'une joueur (euse), d'une équipe sera mis en place avec la collaboration des arbitres.
Après la rencontre, l'arbitre pourra se connecter sur le site, et cliquer sur le logo FAIRPLAY

Cela n'est pas obligatoire, mais on demande l'aide de tous pour travailler avec d'autres instance sportives

Commission judiciaire:

Un parquet fédéral est mis en place et le système de fonctionnement des commission judicaires va changer (saison prochaine en FVWB)

Donc si vous devez introduire un rapport d'arbitrage, celui-ci devra être rentré:

En FVWB à la fédération comme avant.

EN VB cela est fait soit par courrier ou soit avec son propre login sur VOLLEY ADMIN2 – **signature digitale**. VOIR la procédure sur le site CFA

PARQUET FÉDÉRAL
VOLLEY BELGIUM
BONDSPARKET

COMITÉ DE 1RE INSTANCE
VOLLEY BELGIUM
RAAD VAN 1STE AANLEG

COMITÉ D'APPEL
VOLLEY BELGIUM
BEROEPSRAAD

COMITÉ DE CASSATION
VOLLEY BELGIUM
VERBREKINGSRAAD

PARQUET FÉDÉRAL
VOLLEY BELGIUM
BONDSPARKET

Le parquet fédéral Volley Belgium est sis à **9051 Gand, Loofblommestraat 7**.

Le parquet fédéral Volley Belgium est composé comme suit :

- Procureur fédéral : **SORGELOOS Toon**
- Substitut NL : **FREYNE Thierry**
- Substitut FR : **vacant**

Le parquet fédéral Volley Belgium peut:
ou classer sans suite
ou faire appel
ou faire une proposition de règlement à l'amiable sans convoquer la(les) personne(s) concernée(s).

Rapport d'arbitrage: VOIR ROI article 134 et 136

Rapport à envoyer dans le cas où vous avez du DISQUALIFIER un joueur ou lors d'incident avant, pendant ou après la rencontre.

Procédure: Pour être recevable, un rapport d'arbitrage doit :

être déposé dans un bureau de poste ou envoyé au plus tard 8 jours ouvrables après la survenance du (des) fait(s) visé(s), le cachet de la poste ou la date de l'envoi du récépissé du recommandé faisant foi.

Procédure d'urgence

Toute réclamation ou rapport d'arbitrage introduit durant les quatre dernières semaines de la compétition nationale de l'association est soumis aux prescriptions suivantes :

le délai d'introduction de la réclamation ou du rapport d'arbitrage est, au plus tard, de 2 jours ouvrables après la survenance des faits, le cachet de la poste faisant foi.

LE RAPPORT doit:

être signé et envoyé par courrier, courrier électronique (dans ce cas, l'adresse électronique de l'expéditeur constitue la signature) ou recommandé au secrétariat de l'association ;

Contrôles administratifs

Homologation: dans la case supérieure droite, le club indique maintenant le code postal de la salle ET le terrain sur lequel la rencontre a lieu:
Exemple: S5100-C1 ou L1-L2….

Coach et assistant coach, soigneur; rien de changé vérification de la licence et indication du niveau de la carte dans la case signature du coach. PLUS dans la case remarque.

Joueur:
PLUS de fiche médicale
Le club doit vous présenter le listing de l'équipe, soit sur papier avec la date d'impression soit sur tablette/ Smartphone mais vérifier bien **la date** et cela doit être un PDF, **PAS de photo du listing**

Le joueur doit vous présenter sa CI, son passeport, permis de conduire, papier de police(commune) pour la perte de CI, carte étudiant (avec photo) **RIEN D'AUTRE N'EST AUTORISE**

Si pas de CI ou autres, mais que le joueur insiste pour jouer, vous inscrivez sur la feuille et vous laisser jouer Le forfait sera appliqué ensuite par la Cr

Si aucun document, on laisse jouer et on inscrit sur la feuille de match. La Cr décidera si le forfait doit être appliqué. (Pas de listing, pas de documents officiel)
Donc bien signaler aux équipes le risque encouru et l'inscrire sur la feuille de match.

Liste des licenciés

2018-2019

851 - Champlon V.C.

ANNET Hélène 215302 - 04/08/1992 **Joueur + 18 ans**	ANSIAS Stéphanie 220456 - 12/05/1986 **Joueur + 18 ans**	BARTHELEMY Florine 230286 - 17/01/2003 **Joueur - 18 ans**
CHISOGNE Célia 229721 - 18/03/2003 **Joueur - 18 ans**	DE BONDT Sofie 231614 - 10/09/1984 **Joueur + 18 ans**	DUBOIS Fany 210958 - 28/08/1988 **Joueur + 18 ans**
ETIENNE Sandra 211053 - 11/01/1988 **Joueur + 18 ans**	FELIX Antoine 122967 - 11/05/2009 **Joueur - 10 ans**	GRANDJEAN Lara 229759 - 10/01/2004 **Joueur - 18 ans**
GUIDI Tiffanie 215874 - 16/06/1995 **Joueur + 18 ans**	LANGUE Eugénie 218479 - 05/01/1996 **Joueur + 18 ans**	Larue Fanny 220317 - 19/01/1989 **Joueur + 18 ans**
LAURENT Christelle 224565 - 08/07/1984 **Joueur + 18 ans**	LAURENT Jean Baptiste 100053 - 26/08/1958 **Administrative**	LECERF Delphine 201723 - 20/04/1984 **Joueur + 18 ans**
MARTIN Julie 220314 - 29/01/1986 **Joueur + 18 ans**	ORBAN Wendy 221812 - 14/12/1984 **Joueur + 18 ans**	PIERARD Aline 231216 - 31/03/2004 **Joueur - 18 ans**
PIERARD Lucie 229720 - 28/02/2003 **Joueur - 18 ans**	RASE Virginie 229719 - 18/03/1979 **Joueur + 18 ans**	SCHMITZ Cassandra 230804 - 12/06/1997 **Joueur + 18 ans**
Schoonheydt Carole 201404 - 13/12/1977 **Joueur + 18 ans**	TINANT Alycia 224574 - 16/10/1990 **Joueur + 18 ans**	 Valentin Bernard 105469 - 12/09/1955 **Administrative**
WALTENER Tiffany 201728 - 16/06/1989 **Joueur + 18 ans**		

Attention, il est possible que pour commencer la saison, le coach vous présente un document pdf.

Celui-ci aura :

un texte "Attestation de l'activation de votre carte de coach »
saison – (photo?) - Nom - prénom - n° licence
Grade du coach
la date de création
Le cachet de la fédération

CELA EST VALABLE

Carte de compétition pour les moins de 12 ans

Contrôle document identité pour les » réfugiés »:
document présentation d'une attestation de la fédération

Rappel en ce qui concerne le contrôle des coaches

1. Contrôler la validité de la carte (pas seulement la catégorie)
2. Noter sur la feuille de match la catégorie ou toute anomalie, mais laisser coacher.
3. Rôle de l'assistant-coach (assiste, ne remplace pas, assis sur le banc etc …)
4. Rôle du soigneur (soigne, ne coache pas, ne remet pas la fiche de position)
5. Si le coach principal doit partir ou est exclus, à la demande du capitaine et après acceptation par le 1er arbitre, **l'assistant coach n°1** peut le remplacer

Mais

1. Noter la catégorie de la carte des coachs et assistants dans la **case en dessous de la case prévue** pour le coach.
2. Ne pas intervenir quant à la validité de la catégorie pour la division concernée.

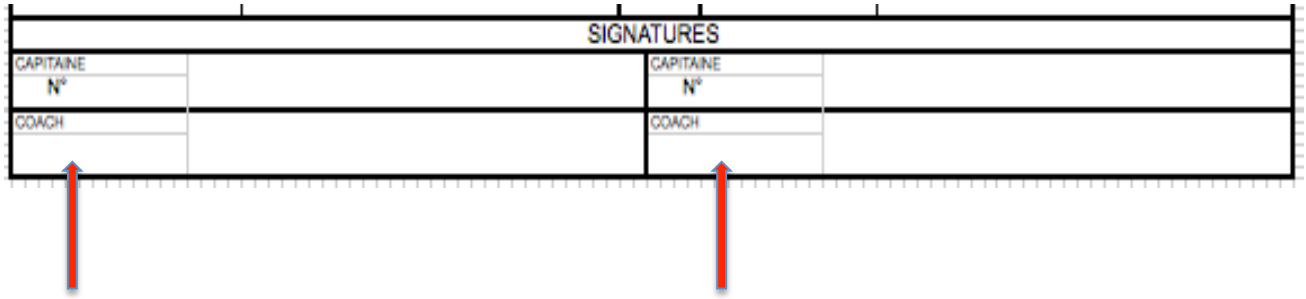

Au Niveau VB:

L'entraineur/coach doit être en possession d'une licence de coach, minimum A, délivrée par VOLLEY VLAANDEREN ou la FVWB et valable pour la saison en cours

(art 2.3.3.2.2.3 Règlement de compétition nationale).

Les assistants coaches doivent avoir une carte de catégorie directement inférieur (B)

L'arbitre doit seulement contrôler la liste des participants (joueurs et non-joueurs)

et il note toute anomalie dans la case "Remarques". Ni plus ni moins.

Dans ce cas par exemple il peut noter: "le coach X (licence112145)

(VV) est non repris sur la liste des participants".

Place du souter sur le banc ?

Je vous invite à aller voir le site CFA dans information le document reprenant toutes les informations à ce sujet

VBRS
VOLLEY BELGIUM
REFEREE SCHOOL

11. Y a t'il une seule place réservée au coach ?

Oui, quand le coach est assis sur le banc, celui-ci doit se trouver le plus prêt possible de la table du marqueur (art. 5.2.3.2 RÈGLES DE JEU INTERNATIONALES).

Le coach doit donc toujours s'assoir sur la première chaise ou place sur le banc des réservistes, même si, par exemple, personne d'autre n'est assis sur le banc.

15. Procédure en cas de 5ème et 6ème remplacement (idem second Temps Mort)

1. se placer du côté de l'équipe concernée;

2. indiquer au 1er arbitre le geste officiel suivi du nombre de effectués;

3. se tourner vers le coach concerné;

18. Le geste non-officiel pour une demande non-fondée

19. Gestes personnels

Dans les cas suivants l'arbitre sifflera uniquement, sans indiquer de geste ou exécuter de mouvement des bras (cette liste est non exhaustive):

- fin de l'échauffement;
- début de set/match;
- fin de set/match (enkel teken 9 en teken 3 hanteren/utiliser uniquement les gestes 9 et 3);
- fin de TM.

22. Le 1er arbitre doit-il expliquer pourquoi il attribue une carte jaune à un joueur ?

Non, ce n'est pas obligatoire et même non recommandé.

Le 1er arbitre doit siffler (généralement quand le ballon est hors du jeu) et inviter le joueur concerné à se présenter à la chaise de l'arbitre. Quand le joueur se trouve à proximité de la chaise de l'arbitre, celui-ci montrera le carton jaune, sans autre explication.

7. Position de l'équipe arbitrale pendant le TOSS

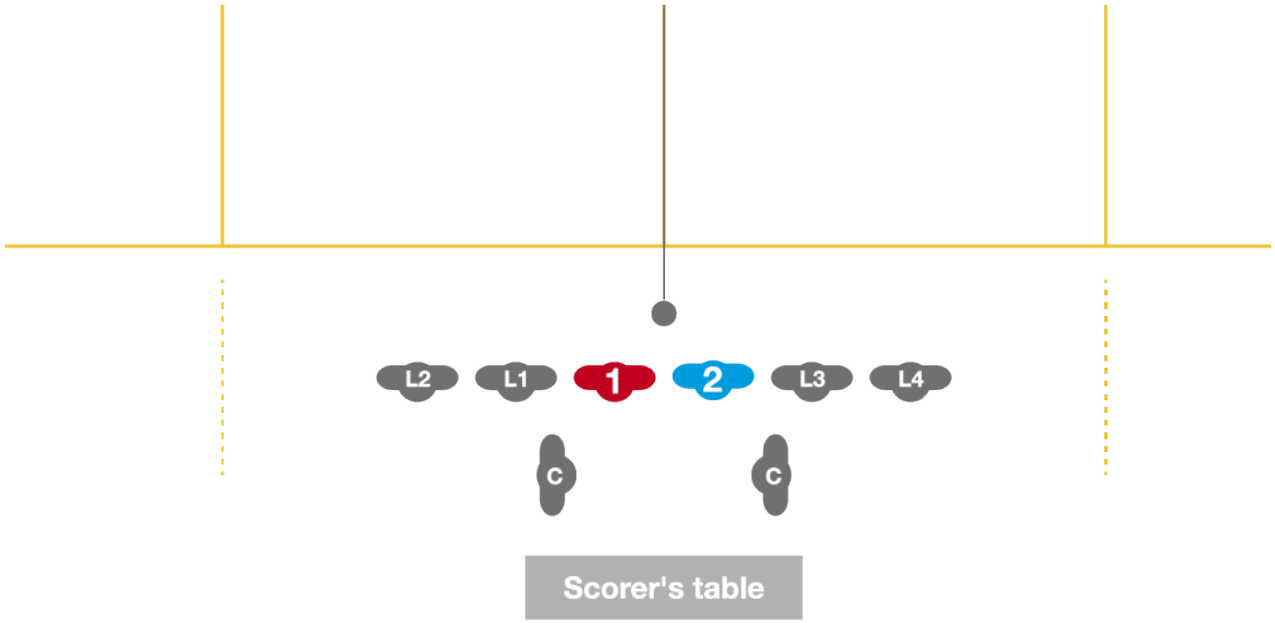

24. Position des arbitres & juges de ligne après la rencontre (poignée de main)

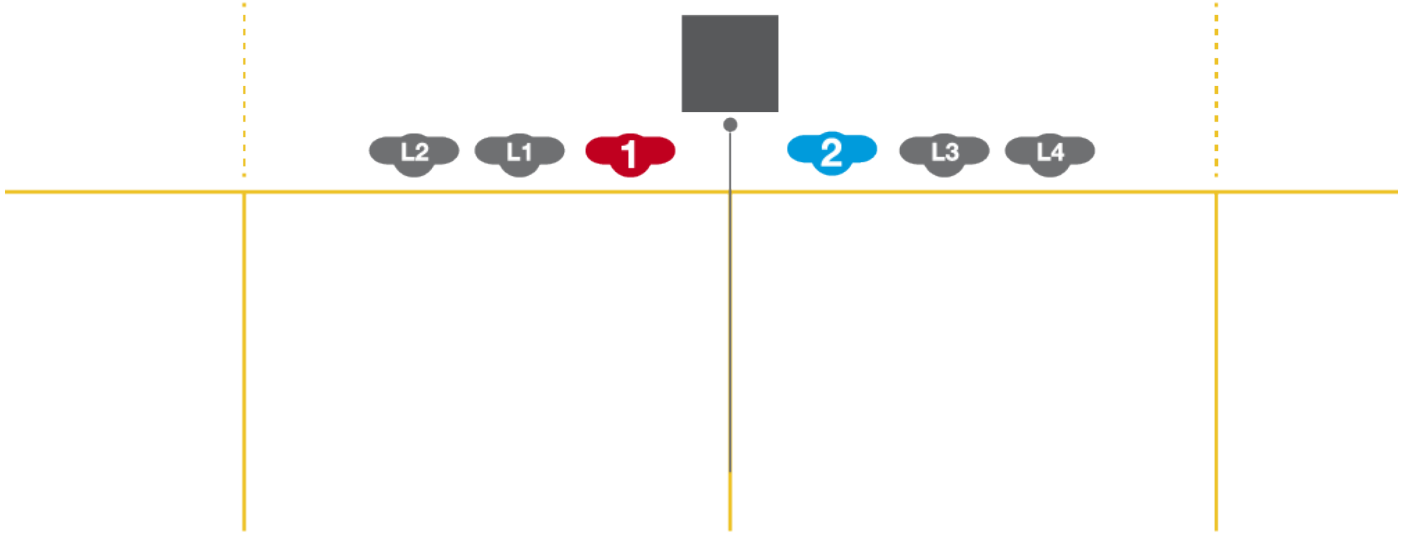

24. Position des arbitres & juges de ligne après la rencontre (poignée de main)

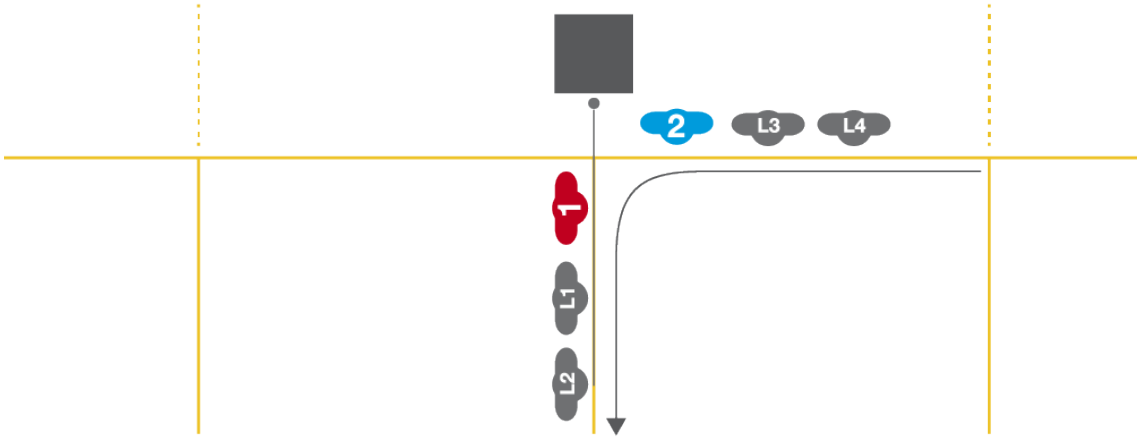

24. Position des arbitres & juges de ligne après la rencontre (poignée de main)

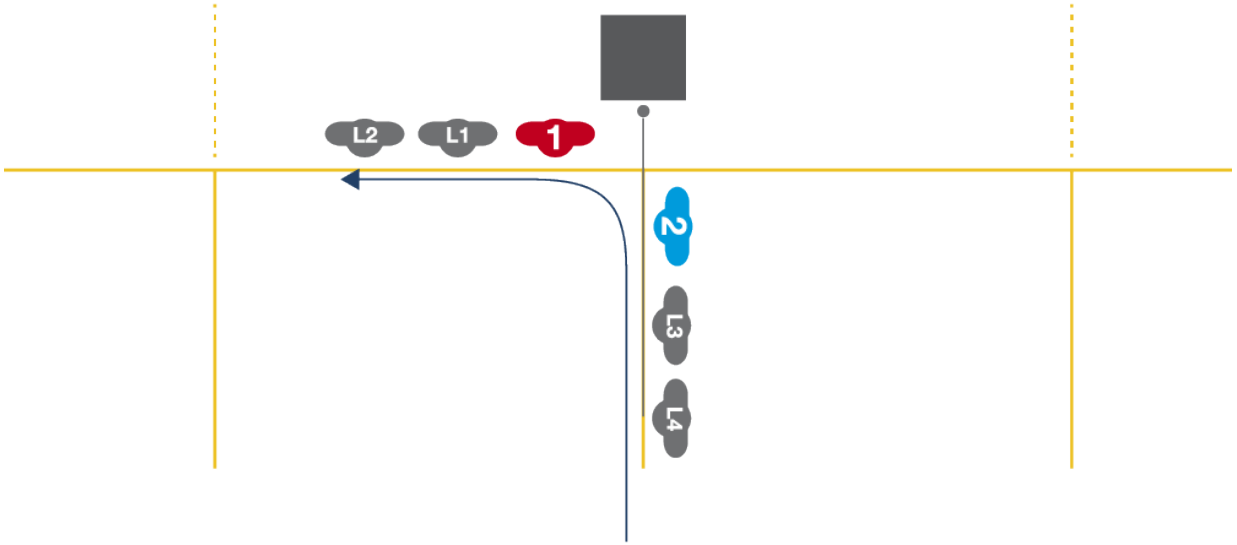

SECOND EN NATIONAL:

ATTENTION:

Le second désigné par la FVWB en N2H dirige la rencontre de réserve

Le second désigné par les entités en N2D dirige le match réserve

Le second désigné par les entités en N3H et D ne dirige pas le match réserve

Pour les matches des sélections FVWB, il n'y pas de rencontre réserve et l'arbitre désigné sera seul pour diriger la rencontre.

Que devra faire l'arbitre en Nationale 3 H et D

Survoler la feuille de match des réserves en

1. **Vérifiant le score**
2. **Vérifiant la liste des joueurs présents avec CI**
3. **Inscrire tout manquement dans la tenue des joueurs de la rencontre "réserve"**

Co-voiturage

Le co-voiturage inscrit sur le portail peut=être refusé mais il faut prévenir le responsable des désignations qui avisera ou ajustera.

Tout abus sera corrigé par le remboursement au club des sommes injustement reçues et celles-ci seront retirées sur le prochain payement d'indemnités.

le co-voiturage n'est pas une obligation en soi, mais s'il est renseigné il doit être appliqué et n'est pas laissé au choix de l'arbitre

si cela ne convient pas il faut contacter Roger Gruselin qui avisera et décidera du remplacement éventuel de l'arbitre à défaut les frais réclamés seront remboursés (retenus) par les arbitres et ristournés au club lésé

Gestion des arrivées tardives en VB

Dès que les deux capitaines et les deux coaches ont signé la feuille de match après le toss (prévu à l'heure de début de match -15' ou -17' selon le protocole prévu), aucune modification ne peut être apportée aux joueurs et officiels inscrits, sauf :

- lorsqu'une équipe n'est pas sur place ou est incomplète (pas 6 joueurs/joueuses), le match peut encore démarrer jusqu'à 15 minutes après l'heure prévue, sans accord de l'adversaire ;
- lorsque, par la faute de l'une ou des deux équipes, le match ne peut démarrer 15 minutes après l'heure prévue, l'arbitre doit diriger la rencontre tout de même à condition que les deux capitaines signent pour accord. Le match ne sera pas joué si celui-ci ne peut débuter 60 minutes après l'heure prévue.

L'arbitre établira un rapport circonstancié qui sera joint à la feuille de match.

Arrivées tardives (entre deux sets) en FVWB

Les règlements sont clairs quant à l'inscription sur la feuille de match de joueurs arrivant tardivement à une rencontre.

Article 450 point 6 du ROI FVWB
Tout affilié, arrivé après le toss, peut participer au jeu après son inscription sur la feuille d'arbitrage.

Celle-ci ne peut se faire qu'entre deux sets si le joueur est en tenue sportive réglementaire et s'il reste de la place sur la feuille d'arbitrage.

Aucun joueur déjà inscrit ne peut être retiré de cette liste.

Toutefois avec l'inscription possible de 14 joueurs et l'obligation d'utiliser deux (2) libéros à partir de l'inscription d'un 13ème joueur, certains cas spécifiques doivent être respectés.
En cas de doute, retournez voir sur le site CFA…

REGLE DE L'ECRAN

Règles de l'écran

nous revenons à l'application de la règle officielle de l'écran

Règle 12.5:

12.5.1 Les joueurs de l'équipe au service ne doivent pas, par un écran individuel ou collectif, empêcher les adversaires de voir le serveur **et** la trajectoire du ballon.

12.5.2 Un joueur ou un groupe de joueurs de l'équipe au service font un écran en agitant les bras, sautant ou bougeant latéralement, durant l'exécution du service ou en se tenant groupés, pour cacher à la fois le serveur **et** la trajectoire du ballon jusqu'à ce que le ballon atteigne le plan vertical du filet.

Cela implique une certaine psychologie de l'application

Durant les premières journées de championnat, le 1er arbitre, fera un rappel comme quoi cette règle est de nouveau d'application

VIDEOS

Vidéo 1

Vidéo 2

Changement de salle pour Namur Volley

Rue des Etournaux, 28
5004 Bouge

Ballons homologués

Mikasa MVA200 (avec cachet FIVB) et le MVA 300 (Sans cachet FIVB) mais cachet VB (FRBVB/KBVB)

Molten V5M5000(FIVB et le V5M4500 FRBVB)

Gala BV 5591S (FIVB) et le gala BV5581S (KBVB)

Septembre 2018

DIVERS

Question (s) ? c'est le moment

N'OUBLIEZ PAS DE REPRENDRE VOTRE CARTE D'IDENTITE

BONNE SAISON A TOUTES ET TOUS

Septembre 2018